



La gestion des véhicules professionnels

Sécurité : la télématique au service de la prévention

La télématique permet d'obtenir de nombreuses informations sur les comportements des conducteurs. À partir des écarts mis en relief, l'entreprise est capable de mener des campagnes de formation et de sensibilisation plus efficaces car plus précises. Avec une sinistralité en baisse et une diminution des frais de réparation, d'assistance et d'assurance.

par *Éric Gibory* - 11 septembre 2017



© *Maksim Kabakou*

Cet article premium vous est offert.

L'ampleur des chiffres liés aux accidents routiers devrait éveiller les consciences et militer pour la prévention. Selon l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), chaque année, 20 000 accidents de travail surviennent sur la route.

Plus que d'autres, ces sinistres sont particulièrement graves : 2 000 d'entre eux entraînent une incapacité permanente et plus de 115 sont mortels. Année après année, la route demeure la première cause de décès au travail. Le risque routier est responsable d'un accident mortel du travail sur cinq. Si la route ne représente que 10 % des accidents du travail, elle est responsable de 20 % des accidents mortels.

25 671 tués sur les routes d'Europe en 2016

Un rapport de l'ETSC (European Transport Safety Council) montre que le nombre de morts sur les routes européennes n'a pas reculé ces trois dernières années. Sur le territoire de l'Union Européenne, 25 671 personnes ont perdu la vie sur les routes en 2016. Selon l'ETSC, une grande partie de ces victimes se déplaçaient pour des raisons professionnelles. Le nombre exact reste inconnu mais en s'appuyant sur plusieurs études menées à travers l'Europe, l'ETSC estime que plus de 40 % des accidents mortels sont liés au travail.

« Alors qu'il existe des exemples importants de grandes et de petites entreprises européennes qui commencent à prendre le risque routier au sérieux, des milliers d'autres détournent les yeux des risques que prennent leurs salariés chaque jour sur les routes », estime Antonio Avenoso, directeur exécutif de l'ETSC.

Véritable fléau humain, les accidents de la route ont aussi un coût prohibitif pour les entreprises. Selon l'Observatoire du véhicule d'entreprise (OVE), l'assurance a constitué 8,93 % du TCO d'un véhicule particulier en 2016. Ce pourcentage atteignait 9,8 % en 2015 et 9 % en 2013 et 2014. Même en retrait, cette part reste importante.

Les accidents de la route influent aussi sur les coûts d'entretien et de réparation. Ces derniers pesaient 9,01 % du TCO en 2016, contre 8,96 % en 2015 et 8,6 % en 2014. Le comportement des conducteurs joue donc un rôle primordial sur le TCO : toujours selon l'OVE, il peut l'augmenter de 20 à 40 % et parfois davantage.

De fait, un mauvais conducteur a plus de risques de provoquer ou de subir un accident, use davantage les freins et l'embrayage, consomme plus de carburant, de fluide, de pneus, etc. « Le coût d'usage du conducteur est encore trop souvent ignoré, souligne l'OVE. Mais les choses évoluent dans ce domaine notamment avec l'émergence de la télématique embarquée qui remonte des informations sur la conduite du collaborateur. »

La sécurité oubliée par le transport routier



© Cienpies Design

Mix Telematics s'est intéressé au taux d'équipement des poids lourds. En France, seuls 11 % des véhicules industriels se dotent de solutions télématiques. D'après l'étude réalisée auprès de 430 responsables d'entreprise, si la télématique était généralisée à l'ensemble de la flotte française, l'économie pourrait atteindre 2 milliards d'euros par an. Si la géolocalisation, les données de consommation, les alertes pour l'entretien, la gestion des données sociales, l'optimisation des trajets et la gestion des

tournées sont évoquées comme fonctionnalités principales, la sécurité n'est pas citée. Un oubli regrettable pour des poids lourds dont le nombre d'accidents est limité mais avec des conséquences plus graves.

Le conducteur influe sur le TCO

Selon Masternaut, les véhicules d'entreprise enregistrent 20 000 accidents par an. Avec la télématique, les clients de Masternaut feraient reculer leur sinistralité de 15 %. Si toutes les entreprises européennes étaient équipées, 3 000 accidents seraient évités chaque année selon le prestataire. Bilan : en plus des drames évités, des frais de réparation, d'assurance et d'assistance en retrait et un meilleur climat social.

Pour évaluer les gains obtenus grâce à la télématique, Masternaut a réalisé une étude sur 10 000 véhicules. La télématique générerait 780 euros d'économie par an et par véhicule. Parallèlement, les rapports détaillés et l'assistant d'éco-conduite aident les conducteurs à limiter les comportements dits à risques (freinages et accélérations trop brusques). Chaque année, les 10 000 clients de Masternaut éviteraient 300 accidents de la route et diminueraient leurs émissions de CO2 de 230 000 t.

Grâce à des remontées d'informations sur la conduite de leurs collaborateurs, la télématique aide les entreprises à mieux cerner les comportements et à agir avec davantage de précision. Adaptés à la situation réelle, les programmes de sensibilisation et de formation à la prévention des risques routiers se font plus efficaces.

La télématique transforme le véhicule en une voiture connectée. Aboutissement de cette évolution technologique, la voiture autonome limitera au maximum le nombre d'accidents de la route. Bardée de capteurs, de radars et autres caméras, la voiture du futur se déploie progressivement. Selon l'OVE, aux États-Unis, si 90 % des voitures étaient autonomes, le nombre d'accidents routiers chuterait de 5,5 à 1,3 million par an, et le nombre de décès passerait de 32 400 à 11 000.

Le stationnement sans douleur



Dans l'optique du véhicule autonome, Valeo et Cisco testent une fonctionnalité baptisée Cyber Valet Services dans un parking Indigo d'Issy-les-Moulineaux (92). Grâce à cette solution, les véhicules équipés de la technologie Park4u Auto de Valeo vont se garer automatiquement sans conducteur à bord dans des

parkings connectés et ce, en toute sécurité.

À l'entrée du parking, le conducteur sort de son véhicule et utilise son smartphone pour lancer le service. La voiture poursuit alors sa trajectoire jusqu'à sa place de stationnement et pourra retrouver le conducteur au point de rencontre du parking, sur simple activation de l'application. Grâce à cette technologie, les risques d'accrochage et de choc dans les parkings disparaissent.

De la télématique à la voiture autonome

Tous les constructeurs travaillent à l'avènement de la voiture connectée et autonome. Premier sur le marché français des flottes, Renault accélère sur le sujet : dès octobre prochain, l'application My Renault sera connectée au système multimédia embarqué R-Link (voir l'encadré ci-dessous).

Le constructeur français a aussi signé des accords de partenariat autour de la télématique. Ainsi, Alphabet, loueur multimarques du groupe BMW, propose-t-il sa prestation de télématique développée par Ocean sur les véhicules Renault équipés d'un boîtier, dont ceux dotés du système R-Link. Depuis novembre 2016, Alphabet offre déjà des services de ce type sur les modèles Peugeot, Citroën et DS.

Indépendamment d'Alphabet, Ocean a signé un accord en direct avec Renault. Grâce à la solution Ocean, les gestionnaires dont la flotte compte des véhicules du groupe Renault auront accès à des données remontées en direct : kilomètres réellement parcourus, consommation de carburant et alertes techniques. À titre d'illustration, la solution d'Ocean garantit la disponibilité et la sécurité des véhicules grâce aux alertes techniques. Avec entre autres à la clé la planification à l'avance de la révision et des entretiens nécessaires.

Renault connecte le véhicule au smartphone

En octobre prochain, l'application My Renault sera connectée au système multimédia embarqué R-Link du constructeur. Avec des conséquences pour l'utilisateur. La navigation pourra ainsi être programmée sur le smartphone et envoyée sur le système multimédias du véhicule. Le niveau de carburant ou d'énergie dans le réservoir ou les batteries, la pression des pneus, la consommation moyenne et les résumés des derniers trajets pourront s'afficher sur l'écran du smartphone.

Des conseils d'éco-conduite apparaîtront en fonction des données calculées par l'ordinateur de bord. La maintenance pourra se programmer en fonction du kilométrage, avec la possibilité de prendre rendez-vous chez le concessionnaire à partir de l'application. En cas de besoin immédiat, My Renault peut envoyer à la voiture l'itinéraire vers la concession la plus proche. Un bouton d'urgence appelle directement Renault Assistance en cas d'incident. My Renault sera compatible avec les systèmes multimédias R-Link, R-Link Evolution et R-Link 2.



© prykhodov

Les prestataires multiplient les accords

Le Groupe PSA est tout aussi actif sur le front de la télématique. Après la création de Free2Move Lease, entité de LLD multimarques, le constructeur aligne depuis juin deux services autour de la télématique. Outre un système d'autopartage, le Groupe PSA a levé le voile sur Free2Move Connect Fleet, une solution de télématique grâce à laquelle les entreprises peuvent suivre l'activité de leurs véhicules avec précision. La connexion avec le boîtier communicant embarqué offre aussi d'analyser la conduite des collaborateurs et de promouvoir une conduite plus sûre et plus économe.

« Le retour sur investissement est évalué à moins de dix mois », promet Brigitte Courtehoux, directrice de Free2Move services connectés et nouvelles mobilités. Sur les 400 000 véhicules gérés par Free2Move Lease en Europe, 60 000 possèdent un boîtier télématique et bénéficient de l'offre Free2Move Connect Fleet.

Le Groupe PSA a aussi noué des accords avec d'autres spécialistes de la télématique comme TomTom Telematics et Masternaut. Les partenariats se multiplient puisque ce dernier a également signé avec Opel-Vauxhall pour installer une solution télématique sur les VUL du constructeur avant leur sortie d'usine.



© Maksim Kabakou

Les alliances se multiplient

Les solutions de télématique cherchent avant tout à optimiser le TCO de la flotte et à améliorer la qualité de service. La sécurité figure au centre des préoccupations de nombreuses entreprises et les technologies aident à la renforcer. Dans ce cadre, Masternaut s'est associé à Mobigreen pour limiter le risque routier professionnel. Baptisée Mobiperf, l'offre commune se présente comme un dispositif

d'accompagnement sur 24 mois et en trois étapes. Au cours de la première, les collaborateurs sont formés à l'éco-conduite et à la conduite préventive par des professionnels. Ensuite, à l'aide du boîtier connecté, Mobiperf suit les données des véhicules : consommation, kilomètres parcourus, carnet d'entretien, taux de CO2, etc.

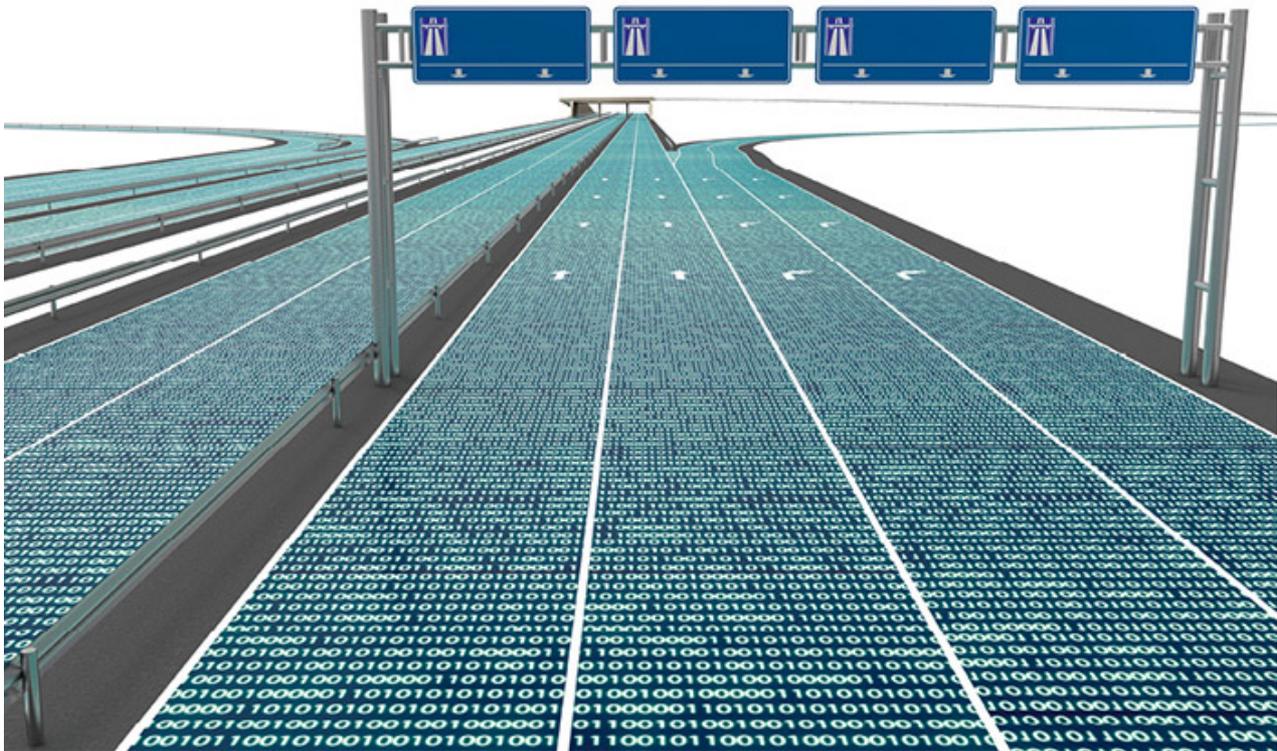
Enfin, dans une dernière étape, Masternaut et Mobigreen accompagnent l'entreprise dans la prise en main du dispositif et pilotent les résultats avec les managers en interne. Mobiperf s'inscrit dans la démarche d'évaluation des risques professionnels des entreprises et collectivités, et permet de s'affranchir de l'obligation de remplir le document unique. Mobigreen et Masternaut promettent une diminution de la sinistralité qui peut aller jusqu'à 30 %. Avantage induit : alors que le coût de l'assurance est indexé sur le nombre et la gravité des accidents, celui-ci part à la baisse. Autre bénéfice, le budget pneus reculerait de 5 à 8 % et les consommations de carburant, de 10 à 15 %. Enfin, les émissions de CO2 plongeraient de 15 %.

La prévention des risques routiers passe aussi par la répression. Depuis le 1er janvier 2017, la loi oblige les chefs d'entreprise à désigner les salariés identifiés en infraction avec leur véhicule professionnel. Jusqu'alors, la plupart des conducteurs de véhicules d'entreprise échappaient au retrait des points de permis et/ou à l'amende. Désormais, les dirigeants qui refusent de transmettre l'identité de leurs salariés fautifs aux autorités s'exposent à une amende majorée pouvant aller jusqu'à 1 875 euros. Or, d'après une étude réalisée par le loueur LeasePlan, une flotte de 400 véhicules reçoit en moyenne 100 amendes par mois.

La place de la répression dans la prévention

Non seulement la loi oblige les entreprises à dénoncer les conducteurs fautifs, mais la liste des infractions pouvant être constatées par un radar automatique a été rallongée. Sont pris en compte les excès de vitesse, le non-respect des distances de sécurité, des signalisations tricolores, l'usage des voies réservées, le défaut de port de la ceinture de sécurité, l'usage du téléphone portable tenu en main, la circulation, l'arrêt et le stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence, le chevauchement et le

franchissement des lignes continues, le non-respect des règles de dépassement, celui des voies cyclables et le défaut de port du casque pour les deux-roues.



© thelightwriter

Comme de nombreux spécialistes de la télématique, TomTom Telematics est en mesure d'identifier automatiquement le conducteur au moment de l'infraction. Avec TomTom Pro 2020, le conducteur est obligé de s'identifier en scannant une carte RFID. En cas d'oubli, un avertisseur sonore se déclenche. Parallèlement, combinés avec la solution Optidrive 360, les terminaux embarqués TomTom Pro aident les conducteurs à améliorer leurs performances de conduite grâce à l'affichage en temps réel de huit indicateurs sur l'écran du système.

Des conseils de conduite sont prodigués par l'outil TomTom avant le départ et des statistiques mises à la disposition des conducteurs comme des gestionnaires de flotte. Ce qui aide l'entreprise à valoriser les comportements positifs, à responsabiliser les chauffeurs et à les inciter à une conduite plus sûre et plus responsable.

Les infractions traitées automatiquement

Les conducteurs professionnels passent davantage d'heures au volant et, par conséquent, ont plus de risque de commettre des infractions. Dans son offre télématique de base, Mapping Control fournit un service dédié. Grâce à une connexion à l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions), les informations liées au conducteur responsable de l'infraction sont transmises automatiquement aux autorités. Dans le cas de véhicules partagés entre plusieurs conducteurs, Mapping Control propose un système qui oblige l'identification par une clé spécifique avant de prendre le volant. Un signal sonore retentit jusqu'à l'identification effective du conducteur. « Ce dispositif légal va

responsabiliser les conducteurs et accélérer l'implantation de la télématique dans les flottes d'entreprise », avance Daniel Vassallucci, P-DG de Mapping Control.

De nouveaux entrants sur le marché

Dans sa stratégie de développement, Michelin s'intéresse aussi à la télématique. Le spécialiste des pneus a annoncé son intention de racheter NexTraq, l'un des acteurs du marché de la télématique aux États-Unis, aujourd'hui propriété de Fleetcor.

Créé en 2000, NexTraq se veut fournisseur de solutions pour améliorer la sécurité des chauffeurs, la gestion du carburant et la productivité des flottes. « Les solutions de télématique et de gestion de flotte sont en plein essor dans le monde entier et constituent une part importante des projets du groupe Michelin », affirme Ralph Dimenna, directeur général de Michelin Americas Truck Tires, la division poids lourds de Michelin Amérique du Nord.

NexTraq compte 117 collaborateurs, environ 7 000 clients responsables de parc et 116 000 abonnés particuliers. « La technologie NexTraq peut, entre autres, détecter les mauvais conducteurs et empêcher l'envoi de SMS au volant », ajoute Ralph Dimenna.

Pour une sensibilisation à la prévention des risques routiers, les spécialistes de la télématique commercialisent des applications capables de fédérer et d'analyser des données comme les freinages et les accélérations intempestives, les virages négociés trop vite, etc. Éditeur de logiciels de gestion de flotte, Chevin veut aller plus loin en créant des profils avancés de risque de conducteur. Baptisé FleetWave, son outil offre en temps réel une visibilité sur les antécédents d'accidents et les amendes des conducteurs, la validité des permis, la formation des conducteurs, le suivi de la maintenance et les données télématiques liées au comportement de conduite. Le logiciel peut aussi enregistrer les informations des véhicules comme les carnets d'entretien, les contrôles techniques, l'utilisation et le kilométrage. L'analyse des risques d'accident contribue à réduire les coûts et notamment ceux de l'assurance.

Cartographier la sinistralité pour agir

Lorsque les accidents se produisent, FleetWave identifie les véhicules de remplacement appropriés et planifie les travaux de réparation auprès des prestataires ou du garage interne. Le logiciel enregistre aussi les données liées à l'accident : informations sur le conducteur et sur le véhicule, date, heure et lieu, informations sur les dommages dont photos nécessaires aux assurances.

Grâce à la télématique et aux traitements des données obtenues, l'entreprise obtient une cartographie de sa sinistralité et peut agir avec précision et efficacité sur les faiblesses qu'elle identifie. Non seulement elle baisse ses coûts, mais elle protège ses collaborateurs et exerce sa responsabilité sociale et environnementale.

53 millions de véhicules équipés en 2021



© thelightwriter

D'après l'institut Berg Insight, 18 % des voitures neuves vendues en 2015 étaient dotées d'un système télématique contre 15 % en 2014. Le marché nord-américain possède le taux d'équipement le plus élevé avec 37 %. Viennent ensuite l'Europe avec 20 %, puis le Japon et la Corée du Sud avec 17 %. La Chine émerge et constitue un marché important avec 10 % des véhicules neufs vendus en 2015 à intégrer un dispositif de télématique. Dans les autres régions du monde, le pourcentage reste inférieur à 10 %.

Selon Berg Insight, GM et BMW sont les plus avancés sur le sujet. GM propose des services de télématique depuis plus de dix ans et en fait un avantage concurrentiel en Amérique du Nord et en Chine. En août 2015, GM a lancé son service OnStar en Europe. Quant à BMW, il a introduit en 1997 ses services connectés en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Depuis cette date, les services télématiques sont devenus un standard sur l'ensemble de la gamme BMW commercialisée dans les 43 pays où le service ConnectedDrive est commercialisé. Berg Insight cite d'autres constructeurs comme le Groupe PSA, Hyundai, FCA Group, Toyota, Renault, Volvo ou encore Tesla.

L'institut évalue à 14 millions le nombre de véhicules vendus en 2015 avec un système de télématique en première monte. Ce volume devrait croître de 25,1 % par an pour atteindre 53 millions d'unités en 2021. Le nombre d'abonnés à des services de télématique devrait augmenter de 36,4 % par an et passer de 26,5 millions en 2015 à 170,2 millions en 2021.

Dans son étude, Berg Insight ne prend en compte que les applications grand public comme l'intégration du smartphone au système embarqué, l'appel d'urgence géolocalisé, la récupération après-voiture, le diagnostic à distance, la navigation connectée, etc. Pour les applications BtoB, les constructeurs se rapprochent des spécialistes, des "pure players" qui ont défriché ce marché au cours des vingt dernières années et qui développent des services destinés aux entreprises et à leurs flottes.

<https://www.flotauto.com/securite-telematique-au-service-prevention-20170911.html>